

## COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28-06-2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 28 juin 2022 à dix-neuf heures, dans la Salle du Conseil de Saint-Barthélemy le Plain, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

**Membres présents** : BUFFIERE Didier - COISSIEUX Gilles - DESSEMOND Raphaël - NESME Christopher - DARD Thierry - REILLE Adélaïde - DESPESE Arnaud- CHAPELLE Coralie - GUILHOT Jorris - GERVY Adrian - GRANGIER Claire

**Excusés** : ROCHE Eric (procuration DARD Thierry) - BERTHIER Thomas (procuration DESPESE Arnaud) - VERON Cédric (procuration GUILHOT Jorris) - BUFFAT Serge

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : CHAPELLE Coralie

Avant l'ouverture du Conseil, la présidente et la trésorière de l'association « Saint Bart Bien-être et sport » présentent l'association, leur bilan et leurs projets pour la saison prochaine.

L'association a vu le jour en 2021, et malgré les conditions sanitaires, a réussi à relancer des activités de danse sur la commune, qui étaient absentes depuis la fin de l'association « Djazzan »

Pour la prochaine saison (rentrée 2022), l'association prévoit plus de créneaux, plus de cours et notamment des cours à destination des plus petits, ce qui correspond à une forte demande de la part des habitants. Le gala de danse du mois de juin a été un succès et a permis de faire connaître l'association.

Cependant, compte tenu de sa récente création, l'association est encore fragile financièrement. Aussi elle sollicite une subvention exceptionnelle de 600€ auprès du Conseil Municipal afin de s'assurer un fonds de roulement et une stabilité financière. Le Conseil délibèrera lors de la suite de la séance.

A 19h30, le Maire ouvre la séance et propose au Conseil de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.

#### **1. Modalité de publicité des actes administratifs**

Monsieur le Maire présente au Conseil la réforme de la publicité des actes administratifs. La publication assurée par voie électronique devient la règle pour toutes les communes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cependant, les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation afin de maintenir leur affichage traditionnel.

Le Maire propose au Conseil de maintenir l'affichage des actes administratifs au format papier, dans le panneau d'affichage officiel devant la Mairie.

Il indique que la diffusion par voie électronique pourra intervenir dans un deuxième temps, grâce à une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal valide le maintien de l'affichage selon les procédés actuels.

#### **2. Schéma communal DECI**

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu du syndicat Cance-Doux, relatif à la mise en place du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Il propose de rejoindre le groupement de communes, et de réaliser ce schéma de manière mutualisée, ce qui permettrait de réduire les coûts.

En outre, le syndicat s'engage à une participation à hauteur de 3000€ par commune, le restant à charge sera réglé par la collectivité.

Une convention sera signée d'ici septembre 2022 pour un marché passé en octobre et une réalisation qui s'étalera entre début 2023 et mai 2024.

Le Conseil valide cette proposition.

### **3. Bail commercial**

Le Maire présente au Conseil un projet de bail commercial concernant la bâtiment situé 26 Impasse du Belvédère, pour la partie local commercial de 106.57m<sup>2</sup>.

Le preneur pourra utiliser ces locaux à fins de multiservices : alimentation, dépôt de pain, produits et services de dépannage, services à la population, dépôt de presse, bar, petite restauration.

La durée du bail est de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le loyer annuel est fixé à 400€HT par mois soit 4800€ annuels. Il est convenu la gratuité pour le mois de juillet, le premier versement du loyer n'interviendra donc qu'en août.

Un dépôt de garantie représentant un mois de loyer hors taxe sera demandé.

Le Conseil Municipal adopte ce projet de bail à l'unanimité.

### **4. Subvention Conseil Départemental de l'Ardèche pour le programme voirie 2022**

Le Maire présente au Conseil le nouveau programme de subventions du Conseil Départemental de l'Ardèche, qui comprend notamment un « pacte routier » permettant aux communes de bénéficier de subventions sur leurs programmes de voirie, dans une limite de 40%, avec une subvention plafonnée à 20 000€.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter cette aide pour le programme de voirie 2022 de la commune.

### **5. Subvention Conseil Départemental de l'Ardèche pour le soutien à l'investissement local**

Le Maire indique que le Conseil Départemental prévoit également un volet de soutien à l'investissement local. Le projet d'une zone commerciale portée par la commune pourrait peut-être y être éligible, les aides pouvant porter sur l'achat de foncier et les travaux. Le taux peut être de 40% maximum, avec un plafond des subventions à 200 000€.

Le Conseil charge le Maire de se renseigner auprès des personnes compétentes, et de solliciter les subventions si le projet rentre dans le cadre de ce pacte.

### **6. Subvention exceptionnelle pour l'association de danse**

Le Conseil délibère au sujet de la subvention exceptionnelle demandée par l'association Saint-Bart bien-être et sport. Certains membres du Conseil estiment qu'allouer une subvention de ce type risquerait de créer un précédent, et un sentiment d'injustice vis-à-vis des autres associations de la commune, qui financent elles-mêmes leur budget en organisant des manifestations.

Mme Grangier, qui est également secrétaire de l'association, rappelle que l'association emploie une salariée (la professeure de danse) et que cela représente une charge importante, que n'ont pas les autres associations. De plus, l'association s'étant créé l'année dernière en été, elle n'avait pas pu bénéficier de la subvention communale, et avait du se lancer en période de covid, ce qui avait freiné les inscriptions et la tenue de certains cours.

Il est proposé que l'association reçoive la subvention 2021 à laquelle elle n'avait pas pu prétendre (soit 230€). Cependant certains estiment que par rapport à la somme demandée, la subvention pourrait être plus importante, compte tenu des nombreux bénéficiaires (adultes et enfants) des cours de danse et de yoga.

Il est proposé d'arrondir cette somme à 300€, faisant ainsi un geste exceptionnel de 70€ en supplément de la subvention 2021.

Cette solution est retenue à 8 voix pour, 5 contre (souhaitant allouer la somme de 230€). Mme Grangier ne prend pas part au vote.

### **7. Questions diverses**

- Le Maire a reçu du SDEA la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue de la Béguette et la montée du cimetière, elle sera transmise au Conseil pour étude avant une prochaine réunion, mais le montant est très élevé.
- La gérante de l'épicerie avait demandé s'il était possible que la commune achète une licence 4 et la lui loue, mais le Conseil décide de ne pas donner suite, les frais étant extrêmement élevés. Il est rappelé qu'elle peut bénéficier d'une licence 3 après le dossier déposé en Préfecture, mais que c'est à elle de l'acheter et de demander un transfert.

- Le Conseil se met d'accord pour faire une offre à 190000€ pour l'achat du terrain à Patou, le Maire contactera les propriétaires.
- Les travaux de voirie sur la route de Buffière et les « extras » (surlargeurs, fossés bétonnés) sont terminés. Tout est rentré dans le marché, avec même une moins-value sur le montant initial. La réception des travaux se fera le 11 juillet.
- La réunion de pré-piquetage pour l'extension du réseau électrique à Coursodon/La Rosine aura lieu le 29/06
- La Mairie a reçu l'arrêté attributif de subvention de la DETR d'un montant de 20700€ pour l'aménagement du city stade. Elle reste en attente de l'accord de la Région AURA.
- En ce qui concerne la pose des abribus, la commune reste en attente de la date d'intervention d'EVTP.
- L'enquête publique pour le PLU aura lieu en septembre, les dates officielles seront communiquées ultérieurement.
- Habitat Dauphinois a pris contact avec la Mairie pour prolonger le bail emphytéotique ou racheter l'immeuble de Rolland, les négociations se poursuivront dès qu'ils auront retrouvé le contrat initial.
- Le portail du cimetière a été entièrement repeint, les travaux ont duré un peu plus longtemps que prévu mais sont désormais terminés.
- Le projet d'assainissement individuel dans le quartier de Coursodoest bloqué au niveau du SPANC, qui ne donne plus de nouvelles. Les riverains sollicitent la Mairie pour les relancer afin que le projet aboutisse.
- Le Maire remercie les élus qui ont participé à la tenue du bureau de vote pour les élections législatives.
- La commission de sécurité pour la salle polyvalente a été effectuée en présence de M.VERON Cédric, l'avis du pompier en charge est favorable. Le passage en commission étant obligatoire, la commune recevra un retour après la réunion.
- Un courrier a été remis à la Mairie de la part des habitants du quartier de Longevialle, évoquant la vitesse excessive des véhicules (notamment les livreurs) et le danger que cela représente face à la présence de jeunes enfants. Ils demandent la mise en place d'une limitation de vitesse et de ralentisseurs. Le Conseil rappelle que les ralentisseurs créent d'importantes nuisances sonores. Après avoir délibéré, le Conseil décide de commencer par l'implantation de panneaux « Attention enfants » et en plantera aussi sur le chemin du stade.